

Agent archiviste

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE LA TESTE-DE-BUCH
Grade :	Adjoint territorial du patrimoine
Référence :	O03319013138
Date de dépôt de l'offre :	17/01/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/03/2019
Date limite de candidature :	15/02/2019
Service d'affectation :	Archives

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Gironde
Lieu de travail :	Hôtel de ville - 1 esplanade edmond doré - bp 50105 33164 La teste de buch cedex

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint territorial du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :
Traiter les archives contemporaines

Profil demandé :

- Maîtriser le français écrit (orthographe, grammaire, conjugaison) ;
- Savoir suivre et appliquer des procédures ;
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales ;

- Connaître les textes législatifs et réglementaires en matière d'archives publiques ;
- Avoir une expérience significative dans le traitement d'archives publiques contemporaines ;
- Savoir utiliser Excel.

Mission :

- Traiter l'arriéré : reprise des bordereaux de versement existants, tri, classement, conditionnement, élimination, indexation, relocalisation ;
- Traiter les nouveaux versements : accompagnement des services, réception des boîtes, contrôle, application des tableaux de gestion, indexation, rangement et localisation.

Contact et informations complémentaires : Port de charges. Travail sur deux sites. Permis B nécessaire. Connaissance du progiciel Ligeo appréciée

Courriel : drh@latestedebuch.fr

Téléphone : 05 56 22 35 00

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.